



CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION DE SERVICES

Ces conditions générales de prestations de service sont à lire attentivement.

Elles constituent les éléments du contrat de prestation de services proposés par Mme Magalie SAMSON pour l'Entreprise Individuelle M'STILE. Tout CLIENT reconnaît avoir pris connaissance de ce document, avant d'avoir signé un devis avec la mention « Bon pour accord ». Toute signature vaut acceptation expresse et sans réserve des présentes conditions.

Le PRESTATAIRE, désigné par Magalie SAMSON pour M'STILE est une microentreprise proposant des conseils en décoration d'intérieur et en optimisation, aménagement et agencement d'espaces. Elle accompagne ses clients dans la réalisation de leur projet d'aménagement et de transformation d'une ou plusieurs pièces de leur habitation, des extérieurs dans la limite des terrasse, balcon, patio, cour et jardin ou de leur lieu de travail (dit locaux professionnels). Ses missions peuvent également inclure le suivi administratif, l'accompagnement shopping et l'animation d'ateliers créatifs en décoration et customisation.

Le PRESTATAIRE, au statut auto entrepreneur, est immatriculé sous le numéro SIRET 95103175600012 dont le siège social est situé au 17 rue du Bouchet 17330 Saint Félix.

Le PRESTATAIRE se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente et de fournir un avenant correspondant.

Le CLIENT, est toute personne, physique ou morale, qui sollicite le PRESTATAIRE, pour la réalisation de conseils, de plans de principe, de visuels et maquettes numériques 2D et 3D, de planches graphiques, de recherche de concepts d'aménagements intérieurs et de décoration.

ARTICLE 1 : OBJET ET CHAMPS D'APPLICATION

Les conditions générales de vente (ci-après dénommées les « CGV ») régissent et s'appliquent sans restriction, ni réserve, à l'ensemble des relations entre le PRESTATAIRE et toute personne qui le sollicite. Dans le cadre des présentes CGV, le terme "service" fait référence au(x) service(s) proposé(s) par le PRESTATAIRE. En conséquence, toute personne sollicitant les dits services, accepte pleinement et entièrement les présentes CGV, dont le CLIENT reconnaît avoir pris connaissance préalablement à la signature du devis et il déclare avoir la pleine capacité juridique, lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales de vente.



ARTICLE 2 : PRESTATIONS

Les prestations fournies par LE PRESTATAIRE ont pour but de répondre à un besoin de conseils et d'accompagnement dans la réalisation d'un projet de décoration et d'agencement d'intérieur.

Le PRESTATAIRE assure entre autres les prestations de visite conseil en décoration, de conception d'un projet de décoration et d'agencement d'intérieur, de conseils et accompagnement shopping et de mise en scène numérique. Cette liste n'est pas exhaustive et Le PRESTATAIRE se réserve le droit, d'ajouter, de supprimer ou de modifier tout service, s'il le juge nécessaire. Le CLIENT sera informé de ces modifications si elles l'impactent personnellement.

Les réponses apportées ont pour objet de renseigner sur les différentes possibilités de changement (espace, couleur, matériaux, lumière). Elles n'ont en aucun cas valeur de consultation auprès d'un bureau d'étude. Une fois la prestation de conseil terminée et les documents remis au CLIENT, celui-ci ne pourra pas opposer des arguments subjectifs pour justifier la reprise totale ou partielle du travail réalisé ou le refus de paiement des prestations pour lesquelles il s'est engagé.

Le PRESTATAIRE s'engage à tout mettre en œuvre pour apporter satisfaction à son CLIENT, conformément au cahier des charges qui sera établi. Le PRESTATAIRE intervient uniquement suite à une demande du CLIENT. La date et le lieu d'exécution des prestations sont convenus au préalable d'un commun accord entre les deux parties lors de la visite initiale d'état des lieux ou par courrier électronique. Le PRESTATAIRE fait au mieux pour illustrer les propositions au CLIENT afin de lui donner un aperçu réaliste des services proposés. Le PRESTATAIRE précise toutefois, que les photos, images et représentations graphiques figurant sur son site Web, ses réseaux sociaux ou sur les documents commerciaux sont simplement illustratives de ses services et sont non contractuelles. Le PRESTATAIRE ne garantit en aucun cas, que les couleurs à l'écran ou imprimées correspondent exactement aux produits en vente. Ainsi, le CLIENT est tenu d'effectuer les vérifications nécessaires concernant la teinte en se déplaçant physiquement en magasin ou en achetant des échantillons.

Il est entendu que les visuels et autres documents font partie d'une prestation de conseils, et pour lesquels le CLIENT reste libre d'adaptation.

ARTICLE 3 : SITE INTERNET

Le site internet du PRESTATAIRE a pour objectif de fournir des informations sur les prestations de services proposées. Seules les commandes après signature d'un devis avec la mention « bon pour accord » et le règlement de l'acompte seront prises en compte.

En aucun cas, le PRESTATAIRE ne sera tenu pour responsable de tous dommages directs ou indirects quelle qu'en soit la cause résultant de l'usage du site ou d'autres sites qui lui sont liés, notamment pour tout préjudice financier ou commercial, perte de programme ou de données subies par le CLIENT qui déclare avoir eu connaissance et avoir été informé de la possibilité de tels dommages.



ARTICLE 4 : DEVIS PREALABLE ET ACCEPTATION

Pour toute intervention de prestation de conseil en décoration et/ou d'aménagement d'espace, un devis écrit sera établi. Ce devis précisera les coordonnées du CLIENT, les prestations et les produits nécessaires (le cas échéant). La facture sera exprimée hors taxes ; la micro entreprise M'STyle n'étant pas soumise à TVA selon l'article 293B du CGI.

La réalisation du devis est gratuite et a une durée de validité de 15 jours ouvrables à compter de sa remise au CLIENT. Durant ce délai, le CLIENT pourra choisir de contracter ou non. Si le CLIENT accepte la mise en œuvre de la prestation, il devra signer le devis avec une mention « bon pour accord ». Ce devis fixera les détails de la prestation à réaliser. Il listera le matériel nécessaire à l'exécution de la prestation (le cas échéant). Les tarifs applicables aux différentes prestations seront portés à la connaissance du CLIENT via le devis avant toute intervention. Les prix s'entendent nets, sans TVA applicable (article 293B du CGI sur la base des tarifs en vigueur).

Les déplacements dans un rayon de 30 km autour de SAINT FELIX (17330) sont inclus dans le prix total du devis. Au-delà, un forfait déplacement supplémentaire sera appliqué et indiqué dans le devis selon les barèmes de frais kilométriques en vigueur.

Le CLIENT manifestera son engagement et son acceptation des présentes CGV par la signature du devis et le règlement de l'acompte. Dès cet instant, la commande sera considérée ferme, ce qui engagera définitivement les deux parties.

Le CLIENT versera au prestataire les sommes indiquées sur le devis signé et accepté par lui. Toute demande par le CLIENT d'une prestation supplémentaire, non comprise dans le devis initial, fera l'objet d'un devis complémentaire et d'un nouvel acompte.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE REGLEMENT

Un acompte représentant 30% du montant de la prestation sera exigibles dès la signature du devis. Dans certains cas, notamment pour les formules incluant la remise d'un dossier d'avant-projet ou un RDV de présentation intermédiaire, un 2^{ème} acompte de 30% sera exigible. Le solde sera à régler par le CLIENT à la remise du dossier finale ou la prestation achevée.

Les règlements se feront par virement, par chèque postal ou bancaire et seront libellés en Euros.

Dans le cas d'un paiement par chèque, celui-ci sera à libeller à l'ordre de « EI M'STyle ». Le PRESTATAIRE se réserve le droit de demander une photocopie de la pièce d'identité du CLIENT ou d'en refuser le paiement si le nom apparaissant sur le chèque reçu est différent de celui du client.

Dans le cas d'un virement bancaire, les coordonnées bancaires du PRESTATAIRE seront indiquées sur le devis.

Dans tous les cas, le traitement du projet démarrera lorsque la banque aura porté le règlement de l'acompte au crédit du compte de Mme Magalie SAMSON pour M'STyle.



Le défaut de paiement entraîne la déchéance du terme pour toutes les sommes restant dues et leur exigibilité immédiate. En cas de défaut de paiement, le CLIENT sera mis en demeure par courrier recommandé. À réception de ce courrier, le CLIENT aura 15 jours ouvrables pour régler les sommes dues à défaut de quoi, le PRESTATAIRE se réserve le droit de mettre le CLIENT en contentieux ; tous les frais de récupération des sommes dues seront à la charge du CLIENT. Il sera perçu également, pour frais de recouvrement, une indemnité forfaitaire de 40 € (articles L. 441-3 et L. 441-6 du code de commerce).

Toute tentative d'utilisation frauduleuse d'un moyen de paiement fera l'objet de poursuites judiciaires.

ARTICLE 6 : PRESTATAIRE EXTERIEUR ET RESPONSABILITE

Le PRESTATAIRE n'est ni maître d'ouvrage ni maître d'œuvre, et à ce titre n'engage pas sa responsabilité contractuelle dans la réalisation des travaux.

De même, le PRESTATAIRE, en sa qualité de Conseil en Décoration d'Intérieur n'intervient pas directement sur le bâti des biens. Ses préconisations restent du domaine de l'esthétique ; pour toute intervention de gros œuvre portant sur la structure du bâtiment, charge au CLIENT de faire confirmer la faisabilité des travaux envisagés par un prestataire qualifié.

Le PRESTATAIRE peut, le cas échéant, être amené à mettre en relation son CLIENT avec des prestataires qualifiés du secteur de la décoration, et du bâtiment. Le CLIENT contracte directement et librement chaque prestataire. Toutes les garanties légales ou contractuelles offertes au CLIENT dans le cadre de la réalisation de travaux, le sont directement par les prestataires concernés (garantie décennale, etc.). En cas de litige, le CLIENT ne pourra se retourner que vers le(s) professionnel(s) incriminé(s). En outre, le PRESTATAIRE recommande au CLIENT de se renseigner auprès de sa compagnie d'assurance sur la nécessité de souscrire une assurance dommage ouvrage avant le démarrage d'un chantier.

Lorsqu'il y a une mise en relation d'un CLIENT avec un prestataire extérieur, le CLIENT conserve le libre choix de l'entreprise à qui il souhaite confier ses travaux et Le PRESTATAIRE n'interfère d'aucune manière que ce soit dans la relation contractuelle, étant précisé que l'entreprise tierce n'agit pas comme sous-traitant du PRESTATAIRE. Ainsi, le devis concernant les travaux sera directement émis par l'entreprise tierce et aucun paiement ne transitera par le PRESTATAIRE.

Lorsque Le PRESTATAIRE transmet des plans de principe au CLIENT, ils n'ont pas vocation à être directement destinés à la réalisation ou à l'exécution des travaux. Ils sont donc transmis à titre indicatif et ne constituent pas des documents techniques. Le CLIENT doit s'assurer que le prestataire extérieur reprendra le plan et validera les cotes définitives avant l'exécution des travaux. Chaque artisan doit impérativement reprendre les cotes nécessaires à la bonne réalisation de son ouvrage conformément au DTU et aux règles de l'art de sa profession.

L'ensemble des pièces écrites et graphiques transmises par Le PRESTATAIRE ne pourront se substituer en aucun cas aux plans d'exécution techniques (les implantations réseaux, plomberie, électricité, fluides divers, etc.) ou tout autre forme de conception nécessaire à la réalisation des travaux préalables aux travaux de décoration intérieure.



En conséquence de ce qui précède, la responsabilité du PRESTATAIRE ne saurait être engagée dans l'hypothèse où le prestataire extérieur se serait appuyé exclusivement sur les plans établis par Le PRESTATAIRE sans avoir pris la précaution de reprendre les cotes et d'effectuer ses propres plans techniques.

La responsabilité du PRESTATAIRE ne saurait être engagée en cas d'inexécution du contrat conclu avec le CLIENT résultant d'un cas de force majeure ou de faits indépendants de sa volonté tels que l'interruption du service, une défaillance du réseau téléphonique ou du fournisseur d'accès à internet. L'indisponibilité du service ne pourrait ouvrir droit à des dommages et intérêts pour le CLIENT.

En résumé, Le PRESTATAIRE n'engage pas sa responsabilité :

- Quant à la réalisation et la mise en œuvre par le CLIENT, des préconisations de décoration et d'aménagement fournies par LE PRESTATAIRE,
- Pour tous les dommages de quelque nature que ce soit, qui pourraient résulter de l'exécution des propositions de décoration et d'aménagement préconisées par Le PRESTATAIRE et réalisées directement ou indirectement par le CLIENT.

ARTICLE 7 : ENGAGEMENT DU CLIENT ET ANNULATION

Le CLIENT s'engage à mettre à disposition du prestataire tous les moyens nécessaires pour la réalisation des prestations définies : accès aux lieux et objets sujets à la réalisation des prestations, prise de vues des pièces et objets pour l'étude du projet par le prestataire, ainsi que la mise à disposition de ces lieux et objets aux horaires et calendrier convenus entre les parties. Dans certains cas convenus entre les parties, le CLIENT s'engage à fournir toutes les références du mobilier préalablement sélectionné par ses soins (désignation, référence de l'article, magasin...). Dans le cas où le projet serait traité à distance, sans visite physique sur les lieux par le PRESTATAIRE, le CLIENT s'engage à lui communiquer des photos voire des vidéos et le plan coté de l'espace concerné ainsi que les caractéristiques (dimensions, référence de l'article...) du mobilier destiné à être conservé.

Pour les projets nécessitant un point d'accord intermédiaire, Le CLIENT s'engage à respecter un délai maximum de 7 jours ouvrables pour faire connaître son avis sur les documents ou suggestions que lui soumet le PRESTATAIRE nécessaires à la poursuite du projet. Au-delà de ce délai, son approbation est réputée acquise.

Tout report de rendez-vous, de l'une ou l'autre partie, doit intervenir au plus tard 48h avant l'intervention. Les deux parties conviendront d'un commun accord d'une autre date. En cas d'annulation en cours de prestation de la part du CLIENT, les acomptes versés resteront acquis.

En vertu de l'article L121-20 du code de la consommation, le CLIENT dispose d'un délai d'une durée de 14 jours ouvrables dès la signature du devis et du paiement du 1er acompte pour exercer son droit de rétractation sans supporter de pénalités. Pour se faire, le CLIENT doit faire parvenir au PRESTATAIRE dans ce délai son intention de se rétracter (modèle en annexe ou papier libre) soit par voie postale à l'adresse suivante : 17 rue du Bouchet 17330 Saint Félix, soit par courrier électronique à l'adresse email suivante magalie.samson@mstyle.live. Le PRESTATAIRE procèdera alors au remboursement de l'acompte dans un délai de 14 jours par le même moyen de paiement que pour la commande ou par tout autre moyen avec l'accord du CLIENT (dans le cas d'un



virement, le CLIENT devra fournir son RIB). Dans le cas d'une rétractation intervenant en dehors du délai légal de 14 jours, le CLIENT perdra l'acompte versé sans qu'aucune prestation ne lui soit fournie.

ARTICLE 8 : PROPRIETE INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITE

Le PRESTATAIRE conserve la propriété pleine et entière des documents transmis lors d'une prestation et des images du projet réalisé. De ce fait, le CLIENT devra l'informer de toute publication, tournage, reportage, utilisation de l'image des travaux.

Tous les documents fournis sont destinés à l'usage personnel du CLIENT, le CLIENT s'interdisant toute reproduction, revente partielle ou totale de ces documents.

Le CLIENT autorise Le PRESTATAIRE, via l'acceptation de ces CGV, à la prise de photos de son intérieur avant et après la réalisation de la prestation à des fins promotionnelles. Le PRESTATAIRE pourra reproduire et modifier ces photos en fonction des besoins et les exploiter sur tous les supports possibles (magazine, TV, web, mobile, etc.) existants et à venir.

Le PRESTATAIRE s'engage à respecter l'anonymat du CLIENT. Les photos, images et représentations graphiques figurant sur le site Web ou sur les documents commerciaux sont simplement illustratives des services proposés par Le PRESTATAIRE et non contractuelles.

Les informations personnelles demandées par Le PRESTATAIRE lors de la réalisation de chaque projet peuvent être à tout moment modifiées ou supprimées, conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, qui donne un droit d'accès au CLIENT, de rectification, d'opposition et de suppression des données le concernant.

ARTICLE 9 : FORCE MAJEURE

La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles du PRESTATAIRE. Est considéré comme force majeure, tout événement indépendant de la volonté du PRESTATAIRE et faisant obstacle à son bon fonctionnement dans l'exécution des prestations.

Dans de telles circonstances, Le PRESTATAIRE préviendra le CLIENT par courrier postal ou électronique, dans les 24 heures de la date de survenance des événements. Le contrat liant Le PRESTATAIRE et le CLIENT sera suspendu de plein droit, sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement.

Si l'événement venait à durer plus de 30 jours à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat conclu par Le PRESTATAIRE et le CLIENT pourrait être résilié par la partie la plus diligente, sans qu'aucune des parties puissent prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette réalisation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception dénonçant ledit contrat.



ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES DU CLIENT (CNIL)

Parmi les coordonnées que le PRESTATAIRE est amené à demander, certaines sont obligatoires car nécessaires à la bonne réalisation des prestations, d'autres sont facultatives et collectées dans le but de mieux satisfaire LE CLIENT. Ces données sont collectées par Le PRESTATAIRE, enregistrées sous format électronique et certaines sont susceptibles d'être transmises à un prestataire extérieur dans le but du traitement de la commande du CLIENT.

Le PRESTATAIRE s'engage à ne pas en faire commerce. Conformément à l'article 34 de la loi 78.17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, LE CLIENT dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ses données personnelles. LE CLIENT peut exercer ce droit en envoyant un courrier en recommandé à l'adresse suivante : M'STILE à l'attention de Magalie Samson 17 rue du Bouchet 17330 SAINT FELIX.

ARTICLE 11 : ASSURANCE

Le PRESTATAIRE a souscrit auprès de la MACIF Inter Mutuelles Entreprises (siège social : 66 rue de Sotteville 76000 Rouen), une assurance Responsabilité Civile Professionnelle et Protection Juridique sous le n° de contrat 971000244094L. Cette police d'assurance peut être fournie sur simple demande.

ARTICLE 12 : LITIGE ET TRIBUNAL COMPETENT

Le PRESTATAIRE est une entreprise de droit français. En cas de désaccord, chacune des parties mettra tout en œuvre pour une résolution amiable. L'intervention d'un médiateur peut être envisagée.

Si le litige persiste, le tribunal compétent sera celui de SAINTES (17100), siège du PRESTATAIRE.



ANNEXE : Modèle de lettre de rétractation

Prénom et nom du CLIENT

Adresse du CLIENT

Code postal - Ville

M'STYLE

Magalie SAMSON

17 rue du Bouchet

17330 SAINT FELIX

À ..., le ... (*lieu et date de la lettre*)

Madame,

Le ... (*indiquez la date de signature du devis*), j'ai réservé une prestation ... (*notez le nom du projet*).

Conformément à l'article L. 221-18 du code de la consommation, j'exerce mon droit de rétractation.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir me restituer au plus tard dans les 14 jours suivant la réception de la présente, la somme de ... euros (*indiquez le montant de l'acompte versé*) que je vous ai versé lors de ma commande, ceci conformément aux dispositions de l'article L. 221-24 du code de la consommation.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes sentiments distingués.

(*Signature*)